Si on supprimait les châtiments, plus personne ne serait en sécurité. 18

Soumis par Stéphane
13-03-2010

Qu'est-ce qu'une récidive ?
Non pas le fait de « recommencer » ce pour quoi on a été condamné (à part peut-être le « vol simple »), mais le fait de commettre une infraction, quelle qu'elle soit.
Ainsi, dans 18% des cas, les anciens détenus « en récidive » ont simplement enfreint le code de la route. Dans 9%, ils ont commis des escroqueries au chèque ou à la carte bleue.
Lorsqu'on parle de récidive dans le cas de viol, on constate que le taux de nouvelles affaires est de 38,5%. Sur un total de 37 cas, on compte 2 viols et 10 infractions à la circulation routière, 1 homicide volontaire (le reste se répartissant en vols divers).
En ce qui concerne les condamnés pour meurtre, le taux de récidive est de 32%: aucun nouveau cas d'homicide, 1 viol, 7 coups et blessures, 7 vols, 2 recels.
(Cf. A. Kensey et Pierre Tournier : Le retour en prison, analyse diachronique, Paris, ministère de la Justice, Dap/Sceri, 1991)